

**Conseil économique et social**

Distr. générale
12 juillet 2011
Français
Original: anglais

**Organisation pour
l'alimentation et l'agriculture****Commission économique pour l'Europe****Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture****Comité du bois****Commission européenne des forêts****Soixante-neuvième session**

Antalya, 10-14 octobre 2011

Point 9 c) de l'ordre du jour

Comité commun/Questions de la Commission**Trente-sixième session**

Antalya, 10-14 octobre 2011

**Vers l'examen stratégique 2013 du programme de travail
intégré CEE/FAO sur le bois et les forêts**

**Note établie par les bureaux du Comité du bois et de la Commission
européenne des forêts, en coopération avec le secrétariat**

Résumé

Le présent document présente des propositions et une vue d'ensemble concernant l'approche, la méthode et le calendrier qui pourraient servir à l'examen stratégique du sous-programme intégré de la CEE/FAO sur le bois et la foresterie, auquel il convient de procéder tous les quatre ans. Les résultats du processus d'examen stratégique détermineront les priorités jusqu'en 2017.

Le Comité et la Commission sont invités à examiner les plans, à formuler d'autres idées ou suggestions et à autoriser le secrétariat à les mettre en œuvre, afin que des résultats puissent être présentés pour adoption à la session d'octobre 2013 du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts.

I. Processus d'examen stratégique et examen et plan stratégiques pour 2011-2012

1. L'examen stratégique est une évaluation du «sous-programme bois et foresterie» et du programme de travail correspondant, qui couvre tous les aspects suivants: orientation générale et objectifs, mandats respectifs du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO et de leurs organes subsidiaires, structure et teneur du programme, ressources, méthodes, partenariats, résultats, etc. Étant donné que l'examen stratégique ne donne pas lieu à la prise de décisions officielles, toute modification sera soumise aux règles de la CEE et de la FAO.
2. Un premier examen stratégique du programme de travail intégré de la CEE/FAO sur le bois et la foresterie a été réalisé en 2000 et un deuxième en 2004, afin de couvrir la période allant jusqu'en 2008. Un troisième examen stratégique approfondi s'est déroulé en 2008 et un plan de travail stratégique portant sur la période 2008-2013 a ensuite été approuvé. Le programme a été prorogé jusqu'en 2013, ce qui a eu pour effet de porter la durée de son cycle à cinq ans au lieu de quatre; l'objectif était que celle-ci coïncide avec la structure de programmation biennale de l'ONU et de la FAO. Afin de maintenir l'alignement des cycles de programmation, il est proposé qu'un quatrième examen soit mené au cours de l'exercice biennal 2012-2013 et que le Comité et la Commission adoptent le programme de travail révisé qui en découlerait d'ici à la fin de 2013. La période quadriennale couverte par le programme de travail révisé devrait alors aller de 2014 à 2017¹.
3. Le projet de programme de travail serait établi en 2012 afin de donner aux États membres suffisamment de temps pour l'examiner en 2013. Au cas où le Comité et la Commission conviendraient d'entreprendre l'examen en suivant le calendrier proposé ci-dessus, le programme de travail révisé pour 2014-2017 devrait être approuvé lors d'une session conjointe ordinaire ou extraordinaire du Comité et de la Commission (en fonction du calendrier de la Commission) convoquée en 2013.
4. Le Comité et la Commission sont invités à approuver le calendrier proposé pour le quatrième examen stratégique, qui sera parachevé d'ici à 2013.

II. Méthode

5. Le processus d'examen vise principalement à:
 - a) Évaluer les réalisations du programme de travail CEE/FAO pour 2008-2013, compte tenu également de l'expérience acquise;
 - b) Établir un programme de travail pour 2014-2017 et l'adopter. Le programme de travail servirait alors de base pour l'élaboration des programmes biennaux 2014-2015 et 2016-2017 de la Section CEE/FAO sur le bois et les forêts et des travaux du Comité et de la Commission pour les mêmes années.
6. Au cours du cycle précédent, le programme de travail pour 2008-2013 était également dénommé «plan stratégique», ce qui a toutefois été source de confusion étant donné que les expressions «programme de travail» et «plan stratégique» étaient souvent utilisées de façon interchangeable. Pour ce nouveau cycle, il est proposé que soit utilisée l'expression «Programme de travail de la CEE/FAO sur le bois et la foresterie pour 2014-

¹ Le plan stratégique couvrirait alors les exercices biennaux 2014-2015 et 2016-2017 des plans-programmes de l'ONU.

2017 (ci-après «Programme de travail pour 2014-2017»), étant entendu que la mise en œuvre de ce programme de travail et d'autres activités pertinentes pourrait être examinée lors de réunions du Comité et de la Commission, conformément à la pratique actuelle.

7. À la lumière d'une évaluation approfondie des avantages et des inconvénients de l'examen précédent, il est proposé de tenir compte des principes suivants:

- L'examen devrait être aussi large que possible et couvrir tous les aspects: orientation générale et objectifs, mandats respectifs du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO et de leurs organes subsidiaires, structure et teneur du programme, ressources, méthodes, partenariats, résultats, etc.;
- L'examen devrait être aussi ouvert que possible, dans le cadre d'un processus englobant les gouvernements, le secteur privé et la société civile dans son ensemble, les instituts de recherche et les établissements universitaires, ainsi que d'autres partenaires participant aux travaux de la CEE et de la FAO dans la région;
- Une enquête comportant des questions ouvertes devrait être menée, afin de permettre aux personnes interrogées non seulement de fournir des informations sur les réalisations et les résultats, mais également de répondre de manière plus détaillée à des questions précises et de faire des observations et des suggestions pour la suite à donner et apporter des contributions aux nouveaux programmes;
- Le processus d'examen devrait être ouvert et transparent, afin de garantir que toute contribution ou information soient rendue publique et affichée sur le site Web de la Section;
- L'examen devrait être prospectif. Autant l'examen devrait évaluer l'expérience acquise et en tirer des enseignements, autant il devrait viser à identifier les nouveaux problèmes et à y remédier ainsi qu'à examiner et à structurer le programme de façon globale;
- Différents moyens devraient être utilisés dans le cadre de l'examen pour recueillir les avis et les contributions des différentes parties prenantes.

8. Il s'agit notamment des moyens suivants:

A. Enquête

9. Une enquête, en anglais et en russe, destinée à toutes les parties prenantes pertinentes, devrait servir de base à l'examen. Elle devrait comporter des questions ouvertes, ce qui permettrait aux personnes interrogées non seulement de noter les processus et les produits, mais également de faire des suggestions et des observations sur la suite à donner.

10. Sur la base de l'expérience acquise, il est proposé qu'un seul questionnaire exhaustif soit établi et communiqué à toutes les parties prenantes concernées. L'enquête pourrait être perçue comme un exercice fastidieux, mais elle donnerait à toutes les personnes intéressées une occasion de participer activement au processus d'examen².

² Au cours de l'examen précédent, deux enquêtes avaient été menées. Un questionnaire à l'intention des utilisateurs était axé sur les résultats du programme de travail tandis que l'autre était expressément destiné aux chefs de délégation, le but étant de procéder à une évaluation complète du processus et des propositions pour le nouveau plan stratégique. Ces enquêtes comportaient des questions fermées, ce qui donnait aux personnes interrogées la possibilité de noter les items sur une échelle de 1 à 5. Elles ne permettaient pas de formuler des observations ou des suggestions

11. Le secrétariat pourrait ensuite compiler les résultats du questionnaire et les utiliser comme base de discussion lors des réunions d'examen. On trouvera dans l'annexe les questions proposées pour l'enquête.

B. Évaluation des travaux des équipes de spécialistes

12. Par le passé, il a été demandé aux chefs des équipes de spécialistes de procéder à une auto-évaluation de leurs travaux. Cette fois, il a été proposé que cette évaluation soit menée conjointement par les équipes de spécialistes respectives, dans le cadre de consultations internes, et que les résultats soient présentés et examinés par le groupe de travail CEE/FAO de l'économie forestière et des statistiques à sa prochaine session, en 2012.

13. Les résultats de ces échanges devraient également être pris en compte dans le processus d'examen.

C. Évaluation par le secrétariat des travaux et des résultats

14. La Section de la forêt et du bois de la CEE/FAO, forte de l'expérience directe que lui procurent la gestion et la mise en œuvre du programme de travail, est souvent consciente des difficultés rencontrées dans son fonctionnement. Il est donc proposé que les résultats d'un examen interne au secrétariat du programme de travail pour 2008-2013 ainsi que des idées avancées pour l'élaboration du prochain programme pour 2014-2017 soient recueillis et mis à disposition pour l'examen. Il ne s'agira pas d'une auto-évaluation, mais plutôt d'une évaluation des difficultés rencontrées par le secrétariat dans la mise en œuvre du programme de travail, ainsi que de la structure du programme de travail et des suggestions en vue d'améliorations éventuelles.

D. Réunions informelles avec les parties prenantes, y compris au niveau bilatéral

15. Des informations importantes et des échanges de vues sur les attentes, les besoins et les suggestions de la part des États membres ainsi que d'autres parties prenantes concernées sont souvent recueillis dans le cadre de réunions informelles. Il est proposé que, lorsque cela est possible, le secrétariat mène également des entretiens avec les États membres et d'autres partenaires pour examiner ce qui précède. Les entretiens pourraient reposer sur le questionnaire figurant en annexe mais également avoir trait à des questions précises intéressant le pays ou la partie prenante.

16. Par exemple, cela pourrait consister en des échanges avec les pays qui ne participent actuellement pas beaucoup aux travaux du Comité et de la Commission. La procédure pourrait également inclure des entretiens et des échanges spécifiques avec les principaux partenaires tels que la FAO, l'Institut forestier européen (EFI) et Forest Europe pour débattre des attentes mutuelles, ainsi que des possibilités de synergies complémentaires et de l'organisation des travaux.

spécifiques. En outre, le fait d'avoir deux questionnaires a été source de confusion et de chevauchements.

E. Réunions avec les membres du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts afin de débattre de l'examen stratégique et du nouveau programme de travail

17. Il est important de trouver des moyens de débattre collectivement de l'examen stratégique et du projet de programme de travail. Le Groupe de travail mixte CEE/FAO de l'économie forestière et des statistiques (qui se réunira au moins une fois au printemps 2012 et 2013) pourrait offrir une ou deux possibilités en ce sens, en consacrant une journée à l'examen. Une session extraordinaire d'une journée ou un atelier, qui se tiendrait juste avant ou après la réunion du Comité et serait ouvert aux membres de la Commission, pourrait également être organisé. Le programme de travail définitif devrait être adopté lors d'une session conjointe du Comité et de la Commission convoquée à la fin de 2013.

18. Le Comité et la Commission sont invités à examiner les activités proposées, à formuler d'autres idées et à convenir d'une méthode finale pour l'examen stratégique. Les membres du Comité et de la Commission fourniront également des orientations supplémentaires lors de réunions prévues à cette fin dans le courant de 2012.

III. Calendrier

19. Le calendrier ci-après pour le processus d'examen est proposé:

Phase I: Évaluation

a) Octobre 2011, session conjointe du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts

Approbation du document concernant la méthode d'examen et du calendrier pour l'examen et début du processus.

b) De janvier 2012 à avril 2012

Le questionnaire est distribué aux parties prenantes concernées et renvoyé au secrétariat à la fin avril au plus tard.

c) Mars 2012, Groupe de travail de l'économie forestière et des statistiques

Les équipes de spécialistes présenteront au Groupe de travail les résultats de leur évaluation interne et les examineront avec lui. (Une réunion supplémentaire d'une journée pourrait être organisée en marge de la réunion du Groupe de travail afin de débattre de l'examen.)

d) Mai 2012

Le secrétariat établit son évaluation des travaux et des résultats.

e) Juillet 2012

Les documents suivants sont mis à disposition:

- i) Compilation des résultats de l'enquête (descriptif);
- ii) Évaluation du secrétariat (qui comprendrait également les résultats de réunions bilatérales, dans la mesure du possible);

- iii) Première version du programme de travail 2014-2017 concernant sa portée, ses objectifs, ses principaux éléments et sa structure.

Phase II: Élaboration du programme de travail 2014-2017

f) Octobre 2012

Une réunion d'une journée qui sera également ouverte aux représentants de la Commission sera organisée en marge de la réunion du Comité pour débattre des contributions précitées et poursuivre l'élaboration du programme de travail. La réunion examinera les résultats de l'évaluation et les points de vue initiaux sur la portée, les objectifs, les éléments et la structure du programme de travail 2014-2017. En outre, elle définira des orientations pour l'élaboration du programme de travail.

g) Mars 2013, réunion du Groupe de travail de l'économie forestière et des statistiques

Le Groupe de travail examinera un programme de travail révisé à la lumière des observations et des contributions qui auront été fournies à la réunion d'octobre 2012.

h) Juillet 2013

Sur la base des discussions tenues lors de la réunion du Groupe de travail, le secrétariat établira le projet définitif du programme de travail 2014-2017.

i) Octobre 2013

Le Comité et la Commission parachèveront et adopteront le nouveau programme de travail 2014-2017 lors d'une session conjointe.

j) Janvier 2014

Début de la mise en œuvre du nouveau programme de travail.

20. Le Comité et la Commission seront invités à examiner le calendrier ci-dessus, à faire d'autres propositions et à convenir d'un calendrier final à suivre pour l'examen.

Annexe

Questionnaire

Questionnaire à communiquer à toutes les parties prenantes du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts³.

Informations générales sur les personnes interrogées.

A. Programmation

Programme de travail 2008-2013

1. Dans quelle mesure connaissez-vous le programme de travail conjoint du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts et leurs travaux respectifs? Comment êtes-vous associé à ces travaux?
2. Quels sont, à votre sens, les principaux résultats du programme de travail 2008-2013?
3. Évaluation générale de certains résultats (qui figureront dans une liste) reposant sur une note de 1 à 5.
4. Quel est le résultat le plus important pour vous ou votre organisation?
5. Dans quelle mesure le programme a-t-il atteint ses résultats déclarés?
6. Quelles étaient à votre sens les lacunes du programme de travail 2008-2013?

Programme de travail 2014-2016

7. Quels devraient être les objectifs du nouveau programme de travail 2014-2016?
8. Comment le programme de travail pourrait-il mieux répondre aux besoins des États membres dans la région?
9. Quels domaines supplémentaires le programme de travail devrait-il couvrir, le cas échéant?
10. Pouvez-vous noter les thèmes et les domaines de travail en fonction des priorités de votre pays?
11. La portée et la structure du programme, son organisation en cinq domaines de travail sont-ils toujours appropriés? Comment le programme pourrait-il être modifié?

B. Organes

Comité du bois

12. La portée, la structure et le fonctionnement du Comité du bois sont-ils adéquats pour réaliser ses objectifs? Dans la négative, quelles sont les principales insuffisances de cet organe et comment souhaiteriez-vous le voir améliorer?

³ Le questionnaire indiquera que toutes les parties prenantes n'ont pas pu répondre à toutes les questions, compte tenu de leur degré de participation aux travaux du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts.

Commission européenne des forêts

13. La portée, la structure et le fonctionnement de la Commission européenne des forêts sont-ils adéquats pour réaliser ses objectifs? Dans la négative, quelles sont à votre sens les principales lacunes de cet organe et comment souhaiteriez-vous le voir améliorer?

Groupe de travail de l'économie forestière et des statistiques

14. La portée, la structure et le fonctionnement du Groupe de travail de l'économie forestière et des statistiques sont-ils adéquats pour réaliser ses objectifs? Dans la négative, quelles sont à votre sens les principales lacunes de cet organe et comment souhaiteriez-vous le voir améliorer?

15. Quel est votre point de vue global des objectifs et des futurs travaux de ce programme conjoint CEE/FAO et de ses organes intergouvernementaux?

Équipes de spécialistes

16. Connaissez-vous les travaux des équipes de spécialistes? Dans l'affirmative, de quelles équipes?

17. Comment notez-vous les travaux des équipes de spécialistes? Comment, à votre sens, contribuent-ils au programme de travail? Quel type d'améliorations souhaiteriez-vous voir apporter aux travaux des équipes de spécialistes?

18. Avez-vous des suggestions spécifiques à faire concernant les travaux de chaque équipe de spécialistes?

C. Résultats

Séminaires et forums de politique générale

19. Les séminaires organisés par la Section du bois et de la foresterie sont-ils utiles à votre pays ou à votre organisation? Pensez-vous qu'ils abordent les principales questions politiques dans la région?

20. Quelle autre question souhaiteriez-vous voir examiner dans le cadre de séminaires et des forums de politique générale?

21. Voulez-vous faire d'autres suggestions ou observations sur cette activité?

22. Quel atelier ou séminaire en particulier organisé au cours de ces cinq dernières années a, à votre sens, été particulièrement utile et a contribué à améliorer votre connaissance de la question? (Les personnes interrogées cocheront les manifestations pertinentes figurant sur une liste.)

Publications

23. Quelle est, à votre sens, l'efficacité de nos activités de communication (site Web, communiqués de presse, etc.)? Comment serait-il possible de les améliorer?

24. Quelle publication importante de la Section du bois et de la foresterie connaissez-vous? Lesquelles avez-vous utilisées? (Une liste sera communiquée)

25. En quoi aident-elles votre pays/organisation à combler le manque de connaissances sur la question et en quoi améliorent-elles votre capacité dans les domaines qu'elles couvrent? Pourriez-vous donner des exemples spécifiques (par exemple «les prévisions de l'Étude sur les perspectives du secteur forestier en Europe ont été utilisées pour planifier notre politique concernant l'énergie de la biomasse» etc.).

26. Que pensez-vous de la qualité du rapport 2011 sur l'état des forêts en Europe CEE-FAO-Forest Europe et, à votre sens, quelles devraient être les améliorations à apporter? (Note qualitative de 1 à 5)
27. Que pensez-vous de la qualité de l'Étude sur les perspectives du secteur forestier en Europe de 2011 et, à votre sens, comment devrait-elle être améliorée? (Note qualitative de 1 à 5)
28. Comment évaluez-vous la Revue annuelle des marchés des produits forestiers et, à votre sens, comment devrait-elle être améliorée?
29. Que pensez-vous des séries techniques de la CEE/FAO?

Activités de renforcement des capacités

30. Des difficultés financières limitent actuellement les activités de renforcement des capacités. Pensez-vous que la CEE/FAO devrait renforcer ces activités?
31. Quel devrait être l'objectif des activités de renforcement des capacités? Quels domaines devraient-elles couvrir? Dans quelles régions devrait-on organiser de telles activités?

D. Pays et organisations

Participation et contribution de votre pays

32. Comment évaluez-vous la participation de votre pays/organisation aux travaux du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts et au programme de travail?
33. Si l'évaluation de sa participation est faible, quelles sont les raisons principales qui empêchent votre pays/organisation de renforcer sa présence aux réunions et sa contribution aux activités (par exemple, manque de fonds, absence d'informations sur les questions en jeu, questions examinées ne revêtant pas un caractère suffisamment politique, désintérêt pour les questions)?

E. Secrétariat

Rôle de la Section du bois et de la foresterie de la CEE/FAO

34. Quels rôles envisagez-vous pour la Section sur le plan de la foresterie européenne?
35. Quels rôles devraient-être renforcés, le cas échéant?
36. Quel rôle pensez-vous que la Section de la foresterie et du bois de la CEE/FAO devrait jouer pour contribuer à renforcer les synergies entre les nombreuses institutions forestières en activité dans la région de la CEE?
-